Image not found or type unknown

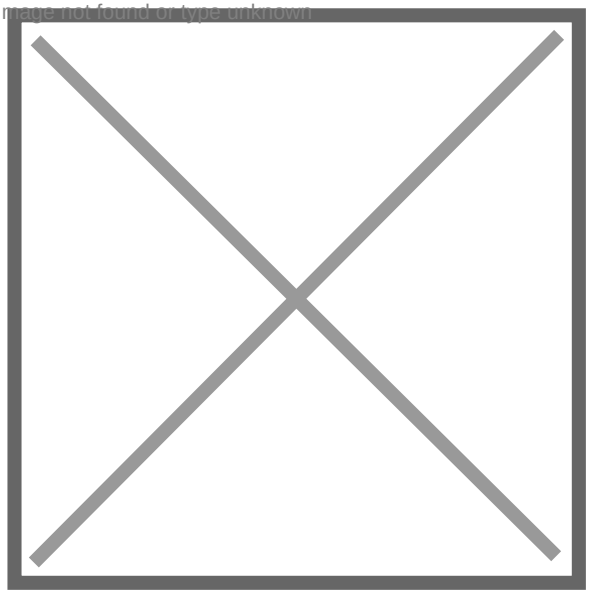

Réparation d'un préjudice lié à un accident

Par **MrMeow1417**, le **04/10/2019** à **18:34**

Bonjour, mon fils a subi un coup (non intentionnel) lors d'un cours de tennis puisqu'un camarade a heurté sa machoire avec une raquette de tennis. Mon fils n'a pas pu aller à l'école pendant 1 semaine (frais de dentistes importans) et sa dent présente un risque de nécrose (donc peut etre un futur implant à poser). Les enfants étaient sous la surveillance du prof de tennis qui avait imposé une distance de sécurité.

Je suis un peu perdue et mes demandes pour réparer le dommage à l'amiable sont restées vaines, que puis-faire juridiquement? Engager la responsabilité des parents de l'enfant et/ou celle du professeur?

Par **FRDA**, le **05/10/2019** à **11:59**

Bonjour,

Vous pouvez engager la responsabilité des parents sur le fondement de l article 1242 al 4 du Code Civil.

Le simple fait que l enfant soit sous l autorité directe du prof n exonère pas les parents de leur présumé responsabilité.

Leur assureur sera contraint d intervenir.

Cdt,

Par **morobar**, le **05/10/2019** à **16:58**

Bjr,

Il faudrait peut-être commencer par ouvrir un dossier sinistre auprès de son propre assureur MRH.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés